

La protection sociale menacée de toutes parts !

Goodyear Dunlop Amiens

L'entreprise Goodyear Dunlop à Amiens prétendait imposer aux salariés un nouveau régime de travail en 4 x 8 qui entraînait un bouleversement important des horaires de travail et la perte d'une prime (qui correspondait aux équipes du week-end), la suppression de 450 postes et le travail 3 week-ends sur cinq. Pour cela la Direction voulait recourir à un référendum où la question était largement tronquée : "Pour donner un avenir au complexe d'Amiens, acceptez-vous oui ou non ce projet qui devra être finalisé par un accord avec les représentants du personnel ?". C'était un chantage clair à la délocalisation. CGT et SUD avec l'appui du personnel se sont opposés à cette manœuvre. La direction a reculé sur le référendum mais a engagé une procédure judiciaire contre trois militants syndicaux (Sud et Cgt) mais elle a été déboutée par le tribunal. Pendant des années, Goodyear Dunlop a préféré servir des bénéfices énormes aux actionnaires plutôt que développer les investissements et préparer l'avenir. Les salariés n'ont pas à faire les frais de ces choix. Les syndicats exigent maintenant de véritables négociations sur l'avenir du site en prenant en compte le refus des salariés de voir se dégrader leurs conditions de vie et de travail.

Les prud'hommes de Caen donnent raison aux salarié-e-s de Moulinex

Jugement des Moulinex du 11 septembre 2007 : les juges ont condamné l'AGS (Association de garantie des salaires) et les administrateurs à verser 1 000 € aux 594 salarié-e-s victimes au titre du non respect du plan social, ainsi qu'une somme variable allant de 7 000 € à 55 000 € selon la situation sociale des demandeurs. Pour Sud Industrie Basse Normandie, partie civile au procès, c'est une victoire à mettre à l'acquis des syndicats et des associations de Bayeux et Cormelles-le-Royal qui ont accompagné les licencié-e-s dans ces démarches juridiques. Cela montre que le Code du travail est un outil décisif pour obtenir réparation et faire respecter les droits des salariés, n'en déplaise au patronat et au gouvernement qui veulent le casser !

Le Gouvernement, sous l'impulsion du président de la République, a décidé d'aller vite sur plusieurs dossiers qu'il considère comme importants. Plusieurs lois ont d'ores et déjà été votées par le Parlement durant l'été. D'autres chantiers sont ouverts ou vont s'ouvrir. Ces projets illustrent bien les orientations gouvernementales actuelles qui profitent d'abord à une minorité de privilégiés et aux entreprises sans apporter de réelles réponses aux problèmes vécus par la majorité de la population qui sont d'abord le pouvoir d'achat, l'emploi, la précarité, les inégalités, l'accès aux services publics... Les attaques qui se profilent dans différents domaines liés à la protection sociale sont là pour en témoigner.

La protection sociale comme reflet de l'état d'une société

Le niveau de solidarité d'une société se mesure particulièrement à la façon dont elle sait répondre à l'aspiration des femmes et des hommes à se prémunir au mieux des risques inhérents aux aléas de la vie et qui rendent difficile l'accès à un revenu par l'exercice d'un emploi (vieillesse, maladie, famille, chômage). Le champ d'inter-

vention de la protection sociale, comme son niveau et ses modalités, doivent tenir compte de l'évolution des réalités sociales, de la nature des besoins et des moyens financiers et techniques qui permettent de les satisfaire.

Plus la prise en charge des risques sociaux est générale et collective, plus la protection sociale peut être efficace, solidaire et garantie. En France, comme dans la plupart des pays, les décisions prises par les gouvernements au cours des dernières années dans ces domaines ont visé à réduire le niveau de prise en charge financière collective et obligatoire des besoins de protection sociale. Il s'agit dans tous les domaines de favoriser les opérateurs privés au détriment des régimes de sécurité sociale avec comme conséquence inéluctable l'aggravation des inégalités sociales.

Ce constat ne pourra qu'empirer si les projets actuels du gouvernement voient le jour - notamment en matière de franchises médicales, de TVA sociale, de retraites...

Des attaques généralisées

Le Gouvernement a annoncé sa volonté d'instaurer des franchises médicales. Cette mesure pourrait être adoptée au moment du vote

de la Loi de financement de la Sécurité sociale fin octobre. L'instauration de telles franchises accroîtrait les régressions déjà à l'œuvre en matière de prise en charge des soins. Ce projet met à mal le principe de solidarité en matière de protection sociale et accentuera encore les inégalités en matière d'accès aux soins. Une majorité de Français est hostile à cette mesure injuste et inefficace, tout comme de nombreuses mutuelles, organisations de médecins et de personnels de santé et la plupart des syndicats.

Le Gouvernement a le projet de baisser la part patronale des cotisations sociales et d'augmenter en contre-partie, l'impôt sur la consommation : la TVA dite "sociale" pour l'occasion. Cette mesure, rejetée majoritairement dans le pays, a été reportée, mais le gouvernement compte bien y revenir. Il s'agit bien, une fois de plus, de transférer sur les ménages modestes ce qui doit être payé par les entreprises. La TVA est déjà un impôt beaucoup plus injuste que les autres. Une nouvelle augmentation aggraverait cette injustice.

Le Gouvernement se prépare à s'attaquer aux régimes spéciaux de retraites. Depuis 1993 et le Gouvernement Balladur, les diverses "réformes" sur les retraites ont eu pour effet de réduire très fortement le montant des retraites, de repousser de plus en plus la

date de cessation d'activités, et de maintenir, en contrepartie de nombreux jeunes au chômage. La tactique du Gouvernement est claire : on s'attaque aux régimes spéciaux (SNCF, RATP, EDF...) dès 2007 pour pouvoir ensuite s'attaquer aux retraites de tous, privé et public en 2008, pour allonger encore la durée de cotisations, pour obliger tous les salariés à travailler bien au-delà de 60 ans, pour diminuer encore le niveau des retraites, pour rendre indispensable la retraite par capitalisation. En agissant ainsi, le Gouvernement espère diviser les salariés pour mieux faire passer ses attaques !

Etendre et renforcer la protection sociale

Toutes ces régressions annoncées doivent être fortement combattues ! Si le Gouvernement persiste dans ces projets, il faut une riposte immédiate et unitaire à la hauteur des enjeux ! Les richesses aujourd'hui produites en France sont incomparablement plus importantes que celles produites dans les années 1945/1950. L'argument selon lequel les solidarités imaginées à l'époque doivent être abandonnées aujourd'hui pour des raisons financières, n'est donc pas recevable. Il n'est pas, a priori, anormal ou inacceptable que les sommes allouées globalement au finance-

ment de la protection sociale évoluent à un moment donné de façon plus importante que le Produit intérieur brut (PIB) dès lors que ceci conduit à une amélioration des solidarités et à un renforcement des sécurités économiques et sociales. Sachant par ailleurs que le vieillissement de la population, l'émergence de besoins nouveaux et les progrès scientifiques et techniques conduisent naturellement à une augmentation des besoins.

Depuis le milieu des années 1980, la part des salaires (salaires directs et cotisations sociales) dans le PIB a baissé de près de 10 points, alors que dans le même temps, l'investissement des entreprises stagnait et leurs profits financiers explosaient. Ces 10 points de PIB représentent un déplacement de 160 milliards d'euros chaque année des salariés vers les actionnaires. L'Union syndicale Solidaires soutient que la consolidation des solidarités commence par une autre répartition de la richesse créée dans les entreprises. C'est un choix de société. Alors, il faut choisir : soit, comme l'a fait Nicolas Sarkozy, multiplier les cadeaux fiscaux (13 milliards d'euros) aux plus favorisés et les exonérations de cotisations pour les employeurs ; soit partager les richesses pour maintenir et améliorer une protection sociale fondée sur la solidarité. Là est le cœur du débat.

Qu'est ce que Solidaires ?

La nouvelle édition actualisée du livre : "Qu'est ce que Solidaires" est disponible. L'histoire de l'Union syndicale Solidaires, son mode d'organisation, ses réflexions sur l'avenir du syndicalisme, les enjeux sociaux actuels ou les questions internationales : tous ces sujets y sont traités ; une série de portraits de militant-es de divers syndicats illustre bien le développement dans divers secteurs professionnels, en particulier dans le privé. Qu'est ce que Solidaires - Editions de l'Archipel - prix public : 10,50 €. A commander auprès de votre syndicat au prix de souscription interne de 7 €.

Prud'hommes 2008

Cinq premières fiches essentielles ont été élaborées par la Commission Solidaires Prud'hommes. Celles-ci sont consacrées au Conseil des prud'hommes, aux conditions pour être électeur, à l'inscription des chômeurs sur les listes électorales, à la liste électorale prud'homale, aux conditions d'éligibilité et de candidature. Ces fiches sont accessibles sur le site Internet de Solidaires à l'adresse suivante : <http://www.solidaires.org/article15278.html>

Conférence de presse de rentrée de Solidaires

L'Union syndicale Solidaires tiendra une conférence de presse le 24 septembre 2007 à Paris. Celle-ci sera l'occasion de présenter l'analyse de notre Union syndicale sur les enjeux sociaux de cette rentrée 2007 ainsi que les priorités fixées par le Bureau national. Cette conférence de presse se déroulera en présence de membres du Secrétariat national de Solidaires, du responsable Fonctions publiques et de représentants des syndicats directement concernés par le dossier des "régimes spéciaux".

Prochain congrès de Solidaires

Le Bureau national du 6 septembre dernier a validé différentes propositions liées au prochain congrès de notre Union syndicale qui se déroulera du 2 au 6 juin 2008 à St Jean de Monts en Vendée. D'ores et déjà des groupes de travail en été mis en place pour la rédaction des projets de résolutions qui seront examinés par le Comité national de décembre. Quatre thèmes ont été retenus : Situation générale (international - France) / Revendicatif / Environnement, Energie... / Fonctionnement, structuration, modifications statutaires. Nous aurons l'occasion lors de prochains numéros d'Expressions Solidaires de revenir plus en détail sur ce rendez-vous important pour notre Union syndicale et l'ensemble de ses structures membres.



Régimes spéciaux : diviser pour mieux régner

En confirmant sa volonté de s'attaquer aux régimes spéciaux de retraites, le président de la République, dans son discours au Sénat le 18 septembre, fait le choix d'imposer une régression sociale aux salariés concernés au nom de l'équité. S'il a annoncé sur la forme qu'il y aurait une négociation entreprise par entreprise, et non pas un décret global comme l'avait annoncé le Premier ministre, celle-ci doit être conclue avant la fin de l'année. Sur le fond, cette équité n'est conçue que comme un alignement permanent vers le bas, et se traduit par des reculs sociaux importants. En stigmatisant les "nantis" des régimes spéciaux, Nicolas Sarkozy espère isoler les salariés concernés et préparer le terrain pour 2008 et l'annonce de nouvelles attaques sur l'âge de la retraite, le nombre d'annuités, le montant des pensions... qui concerneront alors tous les salariés, privé et public. Il s'agit d'éviter tout risque de convergence et un nouveau "Tous ensemble". Sarkozy et son gouvernement font le choix de saucissonner le dossier des retraites en espérant la division et le "chacun pour soi". C'est cette stratégie qu'il nous faut démonter et refuser cette division.

Avec les franchises médicales, les malades devraient payer pour les malades

Nicolas Sarkozy a annoncé la création de franchises médicales au prétexte de financer les plans "cancer" et "Alzheimer". D'abord présentées pour combler le déficit de la Sécurité sociale, aujourd'hui proposées pour financer le plan Alzheimer, les franchises se rajouteraient à ce que les assurés sociaux doivent déjà payer directement, en plus de leurs cotisations et CSG. De lois en décrets, sous des prétextes variables - responsabilisation, trou de la Sécurité... - les assurés sociaux doivent payer toujours plus pour se soigner. En 1967 déjà : le ticket modérateur - partie non remboursée par la Sécurité sociale - devait diminuer la "surconsommation" médicale. Depuis, du forfait hospitalier au forfait par consultation en passant par les dépassements, ce qui reste à payer pour se soigner est de 240 € en moyenne par personne et par an. Et pour 900 000 personnes cela atteint même 1 000 € ! Pour beaucoup, c'est impossible. Les gens qui n'ont pas les moyens renoncent à certains soins.

Pour ceux qui ont une mutuelle, le ticket modérateur et le forfait hospitalier peuvent, dans certaines limites, être pris en charge. Mais les franchises ne le seront pas. La franchise au début c'est 50 €, mais après... On voit ce qui se passe : le forfait de 1 € par consultation qui était plafonné à 1 € par jour quel que soit le nombre d'actes peut aller depuis le 1^{er} août 2007 jusqu'à 4 € par jour. Les dépassements d'honoraires, ces franchises occultes, devaient rester "raisonnables", mais aujourd'hui elles peuvent atteindre plusieurs milliers d'euros pour une opération. Peu à peu les dépenses non remboursées augmentent.

L'Union syndicale Solidaires refuse l'instauration de telles franchises, socialement injustes, économiquement inefficaces et dangereuses pour la santé publique. Les franchises, c'est la fin de la solidarité et la remise en cause des principes fondateurs de la Sécurité.

Parce que - riche ou pauvre, jeune ou vieux - nous devons tous être égaux dans l'accès aux soins, la France a créé la Sécurité sociale en 1945. Le principe en est simple : chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Le financement solidaire est une condition indispensable pour améliorer notre système de santé. A l'opposé de ce système, il y a celui des assurances où la couverture varie selon le niveau du contrat, et donc suivant le prix que peut mettre le malade. Ainsi, se développe une médecine à plusieurs vitesses, en fonction des revenus de chacun.

Depuis plusieurs mois un collectif contre les franchises réunissant des associations d'usagers, des organisations syndicales (dont Solidaires), des syndicats de soignants, des partis politiques organise la riposte à cette attaque contre notre système de santé solidaire. Les premières initiatives seront des meetings décentralisés le 29 septembre (Paris, Maubeuge, Marseille, Bordeaux, Guéret, Lorient, Toulouse, Rouen, etc.). Cette journée doit être le point de départ pour la construction d'un rapport de force national apte à faire reculer le gouvernement sur cette mesure inique, notamment dans la perspective d'une forte mobilisation fin octobre, lors du débat à l'Assemblée nationale sur le plan de financement pour 2008 de la Sécurité sociale.

Solidaires doit prendre toute sa place, tant au niveau national que local, dans l'organisation de ces initiatives et dans cette bataille essentielle pour la préservation d'un système de santé solidaire.

